



Sport-études Soccer 2023-2024

## Conditions d'admissibilité

**Voici les conditions pour accéder ou demeurer inscrit au programme sport-études soccer.**

1. Pour secondaires 2 à 5: obligation de jouer en LDIR ou LDP sous peine d'être exclue du programme (cas particuliers seront traités par l'entraîneur cadre, voir point # 4)
2. Tous les joueurs et joueuses désirant s'inscrire en Ontario se verront exclus du programme sur le champ dès l'obtention du transfert. Cependant, ils peuvent jouer en Ontario avec une équipe inscrite au Québec.
3. Interdiction de jouer dans la ligue scolaire traditionnelle de l'école. (Ligues RSEQ)
  - a. Exclusion immédiate (règlementation FSQ).
4. Si la région n'offre pas de ligue compétitive pour la saison estivale (LDP, LDIR dans sa catégorie), une autorisation spéciale sera émise après avoir été étudiée par l'entraîneur- cadre afin de permettre à l'athlète de continuer son développement. Le retour est obligatoire dans la région en fin de saison estivale.
5. Suivant l'âge, tous les athlètes du sport-études devront suivre obligatoirement les camps d'entraînement des sélections des équipes LDIR et LDP de la région de l'Outaouais.
6. Avoir participé à 2/3 des séances durant toute l'année. (N'incluant pas les périodes de blessure)

# Règlements Sport-études soccer 2023-2024

Dans ce document, le genre masculin est utilisé afin d'en faciliter la lecture et ce, sans intention de préjudices.

**L'athlète et les parents s'engagent à respecter les règlements ci-dessous :**

## **1. DISCIPLINE**

- 1 L'athlète s'engage à respecter physiquement et verbalement ses partenaires, adversaires, entraîneurs ainsi que toutes les autres personnes gravitant autour du programme sur le terrain et en dehors du terrain.
- 2 L'athlète s'engage à respecter les conseils et consignes donnés par les entraîneurs.
- 3 L'athlète s'engage à respecter le matériel ainsi que les lieux d'installation mis à son service. En cas de dégâts, il en assumera les frais.
- 4 L'athlète s'engage à fournir le maximum d'intensité à toutes les séances d'entraînement.
- 5 Les entraîneurs ne sont pas responsables des athlètes dès la fin de l'entraînement. (Sortie de terrain)
- 6 Les entraîneurs ne sont pas responsables en cas de vol.
- 7 L'athlète doit prendre son repos à l'école avant de quitter pour l'entraînement et s'assurer d'être à l'heure pour prendre l'autobus.
- 8 Une fois sur les lieux d'entraînements : plus d'Ipod & téléphone sans autorisation de l'entraîneur (voir la grille)

- 9 Interdiction de jouer dans la ligue scolaire de soccer (ligue RSEQ) pour tous les élèves du programme sport-études soccer garçons et filles. Tout athlète qui participera à cette ligue sera exclu sur le champ du programme soccer et selon les critères de l'école en cause finira son année scolaire.
- 10 Interdiction d'avoir une gomme sur le site d'entraînement. (**Voir la grille**)
- 11 L'usage de drogue et d'alcool est strictement interdit. L'utilisation de substances dopantes est aussi interdite. Pour un athlète pris à en faire la consommation, l'usage ou la vente. Veuillez-vous référer à grille
- 12 Avoir une attitude irréprochable en salle de cours. (**Voir la grille**)
- 13 L'athlète doit respecter les règlements et le code d'éthique des installations sportives mises à sa disposition.
- 14 L'athlète est responsable de porter le masque dans les lieux recommandés par le gouvernement et la fédération de soccer du Québec.

## **2.TENUE VESTIMENTAIRE**

- 1 L'athlète s'engage à porter pendant les entraînements les équipements Sport-Études.
- 2 L'athlète s'engage à avoir une tenue adaptée et soignée, sur terrain et à l'extérieur de celui-ci.
- 3 L'athlète a la responsabilité de s'assurer d'avoir l'équipement adapté en
- 4 out temps (à l'extérieur : vent, pluie, neige).
- 5 L'athlète ne doit porter aucun bijou (boucles d'oreilles, bracelet, montre, collier), pendant les séances d'entraînement.
- 6 Maquillage très léger toléré.
- 7 L'athlète doit revêtir les vêtements du programme pour les compétitions, Matches amicaux ou toutes autres représentations publiques.

### 3.DÉPLACEMENTS

- 1 L'athlète s'engage, lors des déplacements en autobus, à ne pas perturber l'ensemble du groupe, ni le chauffeur, et ne rien détériorer à l'intérieur de l'autobus, sinon les parents seront avisés et le service ne sera plus fourni à l'athlète en question.
- 2 Les athlètes sont responsables de la propreté intérieure des véhicules (ramasser lunch, déchets etc...).
- 3 Tous les athlètes, de sec 1 à sec 5 ont l'obligation de prendre l'autobus pour se rendre de l'école aux sites d'entraînement, à moins de cas particuliers. Faire une demande d'autorisation spéciale à [entcadre@socceroutaouais.ca](mailto:entcadre@socceroutaouais.ca)

### 4.ABSENCES

- 1 Il est interdit de s'absenter du programme sans l'autorisation écrite des parents (courriel) au moins 1 jour avant. Les absences doivent être motivées.
- 2 En cas des absences non justifiées. (**voir la grille**)
- 3 Les parents doivent obligatoirement motiver les absences à l'école et à Soccer Outaouais par courriel à [bureau@socceroutaouais.ca](mailto:bureau@socceroutaouais.ca)
- 4 Toute absence pour reprise de cours doit être justifiée par un mot du professeur 3 jours avant la date de récupération et les parents doivent obligatoirement aviser Soccer Outaouais à [bureau@socceroutaouais.ca](mailto:bureau@socceroutaouais.ca)
- 5 Présence obligatoire de tous les joueurs et joueuses convoqués pour les rencontres hors concours en dehors de la région.
- 6 Si l'athlète est convoqué à une récupération académique, il doit faire signer un billet par le professeur, les parents et ensuite le présenter à l'entraîneur qui doit le signer à son tour ou l'enseignant doit aviser Soccer Outaouais à [bureau@socceroutaouais.ca](mailto:bureau@socceroutaouais.ca)

## 5. BLESSURES

- 1 L'athlète blessé doit être présent soit sur le site d'entraînement, aux soins (avec pièce justificative) ou à l'école (cas particulier avec autorisation spéciale).
- 2 L'athlète blessé a le devoir de se soigner tout de suite. Possibilité de rendez- vous le lendemain, il faut accepter l'horaire de rendez-vous.
- 3 En cas de blessure de longue durée, l'athlète ira en permanence à l'école et reprendra avec l'aval du physio ou du médecin.

Seulement pour clarifier la politique au niveau des blessures au programme sport-études.

Blessure de 1-2 jours - Les joueurs s'entraînent (programme individuel fourni par le coach).

Blessure de 3 jours et plus – il faut voir un physio et fournir une copie au [bureau@socceroutaouais.ca](mailto:bureau@socceroutaouais.ca) et le document original à l'école.

Blessure long-terme de plus d'une semaine - il faut voir un physiothérapeute, nous fournir une copie au [bureau@socceroutaouais.ca](mailto:bureau@socceroutaouais.ca) et le document original à l'école.

Aussi, il faut se présenter aux études dirigées.

Tous les blessés doivent être en tenue vestimentaire aux pratiques sport-études, et suivent le programme de renforcement musculaire adapté à la blessure, fourni par le sport-études.

À noter que pour toutes les blessures qui surviennent pendant les entraînements de sport-études et qui nécessitent un suivi médical, un formulaire d'accident devrait être complété par le parent et le médecin traitant pour être ensuite présenté à Soccer Outaouais. Ceci doit être fait dans les 30 jours suivants la blessure. Vous trouverez ce formulaire sur notre site Internet : [www.socceroutaouais.ca](http://www.socceroutaouais.ca) dans la section documents, documents importants.

## Règlements Sport-études soccer 2023-2024 (suite 2)

Chaque trimestre les entraîneurs responsables des groupes vont noter l'athlète selon le bulletin FSQ.

En cas de problème collectif, concernant plusieurs athlètes, un rapport devra être rempli par les protagonistes. Ce rapport sera évalué par la ou les personnes responsables et des mesures disciplinaires seront prises. Dépendant de la gravité, l'athlète peut être exclu directement du programme (**selon la grille**).

En cas d'absence non autorisée sur le terrain, les parents recevront un courriel.

Sylver Castagnet  
Directeur Technique Régional



SPORT-ÉTUDES SOCCER 2023-2024